



Un endroit où il fait **bon vivre**

LE MÉGILIEN

Volume 15 numéro 3 Mai-Juin 2025

BÉNÉVOLE DU Club Joyeux de Saint-Herménégilde



REMERCIEMENTS JOCELYNE DUBÉ

Nous souhaitons prendre un moment et te dire un grand merci pour ton implication dans l'aventure du **Club Joyeux de Saint Herménégilde**.

Ton temps, ton énergie et ton engagement sans faille sont très précieux. Tu joues un rôle primordial dans le succès du Club Joyeux de Saint-Herménégilde et nous en sommes très reconnaissants.

Nous sommes heureux et fiers de pouvoir te compter parmi nous. Prête à poursuivre l'aventure avec nous?

Encore une fois, merci de ton implication!

Conseil d'administration
Club Joyeux de Saint-Herménégilde



NOUVELLES MUNICIPALES

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ AVIS DE MOTION

A TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTERESSÉS PAR LE PROJET DE
RÈGLEMENT 347 INTITULÉ

« RÈGLEMENT NUMÉRO 347 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 237-14 DE ZONAGE AFIN D'ENCADRER LES
CANTINES MOBILES ET D'AUTORISER L'USAGE D'EXTRACTION DANS LA ZONE A-1».

Monsieur le conseiller Robin Cotnoir donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine séance du conseil municipal de Saint-Herménégilde, un projet de règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement 237-14 de zonage afin d'inclure des dispositions concernant les cantines mobiles, et afin d'autoriser les sites d'extractions dans la zone A-1.

Le projet de règlement pourra alors être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Le conseil a l'intention d'adopter le règlement à la séance régulière du conseil qui se tiendra le 9 juin 2025 à 19 h 00, au 776, rue Principale à St-Herménégilde.

DONNÉ à Saint-Herménégilde, ce 13^e jour de mai 2025.


Directrice générale et greffière-trésorière

Remerciements

**La Municipalité de Saint-Herménégilde tient à remercier
leurs généreux donateurs pour leurs contributions**

**aux différentes activités des loisirs
tout au long de l'année.**

Merci !



CALENDRIER DES SESSIONS ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

Lieu	Heure des sessions	Date
Salle du conseil	19:00H	Lundi le 9 juin 2025
776, rue Principale	19:00H	Lundi le 14 juillet 2025
Saint-Herménégilde	19:00H	Lundi le 11 août 2025



MAIRE SUPPLÉANT

Robin Cotnoir est le maire suppléant du 01 janvier 2025 au 31 décembre 2025.
Le maire suppléant est désigné comme signataire en cas d'absence du maire.

BUREAU MUNICIPAL

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et jeudi
9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00

Fermé le vendredi

Services offerts

Permis de construction
Permis de feu (Feux à ciel ouvert)
Location du centre communautaire

Adresse 816, rue Principale, Saint-Herménégilde, QC J0B 2W0

Numéro de téléphone: Bureau 819-849-4443

Pour rejoindre: Jeanne Bergeron, Dir. générale greffière-trésorière Poste 100

Nathalie Lanciaux, Greffière-trésorière adjointe Poste 104

Jessy Lévesque Adjointe administrative Poste 101

Yvan Fecteau-Bouthot, Inspecteur municipal en voirie Poste 103

Marc Bissonnette, Inspecteur municipal adjoint en voirie Poste 101

Urbatek, Inspecteur en bâtiments et environnement Poste 102

Numéro de téléphone: Centre communautaire 819-849-3344



Élu responsable	Poste	Comités
Steve Lanciaux	Maire	Voirie Culture Ressources humaines Forêt Hereford CCU Démolition d'immeubles Plan climat et SADD Table des usagers
Robin Cotnoir	Poste 1	Voirie CCU Démolition d'immeubles Protection des lacs et des cours d'eau
Marie-Soleil Poulin	Poste 2	Loisir et infrastructure de loisirs Ressources humaines
Jean-Claude Daoust	Poste 3	Régie intermunicipale de gestion des Déchets Nouveaux arrivants Hygiène du milieu Ressourcerie
Vacant	Poste 4	
Simon Normandin	Poste 5	Famille et MADA
Mario Saint-Pierre	Poste 6	Voirie Plan climat et SADD Démolition d'immeubles Protection des lacs et des cours d'eau CCU

AVIS PUBLIC ADRESSÉ AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM À L'ÉGARD DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 345 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 237-14 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE M-2 ET CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AU NORD DU PÉRIMÈTRE URBAIN.

1. Objet du projet et demande de participation à un référendum

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 12 mai 2025, le conseil de la municipalité de Saint-Herménégilde a adopté le second projet de règlement nommé ci-dessus, lors d'une séance tenue le 12 mai 2025.

Ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et de toute zone contiguë à celles-ci afin qu'il soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Ainsi, une demande peut être déposée relativement aux dispositions ayant pour objet :

- L'agrandissement de la zone M-2 (et le rétrécissement de la zone A-5);
- La création de la zone A-8 (et le rétrécissement de la zone A-4 et A-5);

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle il s'applique et de celles de toute zone contiguë d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.

2. Descriptions des zones visées;

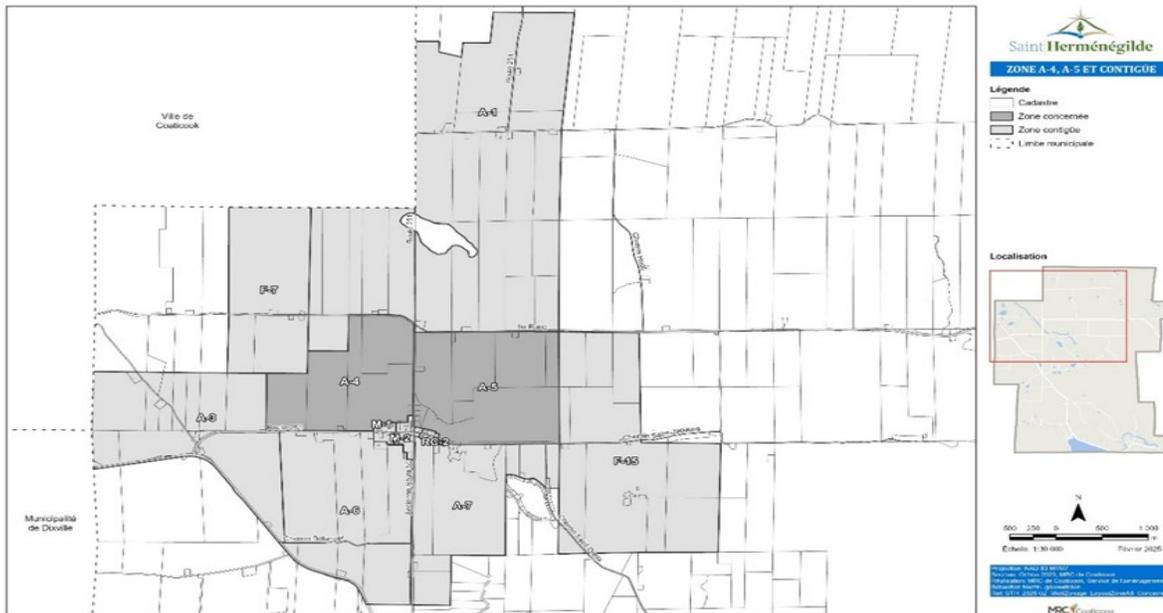
En ce qui concerne l'agrandissement de la zone M-2 (et le rétrécissement de la zone A-5), les personnes intéressées des zones concernées : M-2 et A-5, et des zones contiguës : M-1, RC-2, A-6, A-7, A-4, A-1, F-15 (voir croquis ci-dessous), peuvent faire une demande de participation à un référendum, afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.



Suite à la page 5

Suite de la page 4

En ce qui concerne la création de la zone A-8 (et le rétrécissement de la zone A-4 et A-5), les personnes intéressées des zones concernées : A-4 et A-5, et des zones contiguës : A-1, A-2, A-3, A-6, F-7, F-15, A-7, M-1, M-2, RC-2 (voir croquis ci-dessous), peuvent faire une demande de participation à un référendum, afin que le règlement qui la contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.



3. Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la ou les **dispositions** qui en fait l'objet et la **zone** d'où elle provient, et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite ;
- Être reçue au bureau de la municipalité au 816, rue Principale, St-Herménégilde, au plus tard le 8^e jour qui suit la parution du présent avis, soit le 21 mai 2025 ;
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les demandes doivent être déposées à l'hôtel de ville ou être transmise à la Municipalité par courriel au direction@st-hermenegilde.qc.ca.

4. Personnes intéressées

Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter selon *Loi sur les élections et les référendums* et qui remplit les conditions suivantes au 12 mai 2025:

- Être majeure, de citoyenneté canadienne, et ne pas être en curatelle ;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.
 - Depuis au moins 6 mois, dans le cas d'une personne physique domicilié dans une zone d'où peut provenir une demande.
 - Depuis au moins 12 mois, pour un propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise, au sens de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1), situé dans une zone d'où peut provenir une demande.

Suite à la page 6

Suite de la page 5

Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires :

- Être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale :

- Toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 12 mai 2025 (date du second projet), est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est en curatelle.

5. Absence de demande

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter

6. Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité situé au 816, rue Principale, St-Herménégilde, aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

Toute question peut être transmise à Jeanne Bergeron, Directrice-générale et greffière-trésorière au direction@st-hermenegilde.qc.ca ou au (819) 849-4443 poste 100.

DONNÉ À Saint-Herménégilde, ce 13^e jour du mois de mai 2025.



Directrice générale et greffière-trésorière

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ AVIS DE MOTION

À TOUTES LES PERSONNES ET ORGANISMES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTERESSÉS
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 348 INTITULÉ

« RÈGLEMENT NUMÉRO 348 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 240-14 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN
D'ENCADRER LES CANTINES MOBILES ».

Monsieur le conseiller Mario St-Pierre donne **AVIS DE MOTION** qu'à une prochaine séance du conseil municipal de Saint-Herménégilde, un projet de règlement sera présenté pour adoption dont l'objet est de modifier le règlement 240-14 sur les permis et certificats afin d'assujettir les cantines mobiles à l'exigence d'un certificat d'autorisation.

Le projet de règlement pourra alors être consulté au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture et des copies pourront être délivrées moyennant paiement des droits exigibles.

DONNÉ à Saint-Herménégilde, ce 13^e jour de mai 2025.



Directrice générale et greffière-trésorière

Avis public aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur le projet de règlement 347 modifiant le règlement de zonage no 237-14 afin d'encadrer les cantines mobiles et d'autoriser l'usage d'extraction dans la zone A-1

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 12 mai 2025, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Herménégilde a adopté, par résolution numéro 2025-05-12-11.4, le premier projet de règlement intitulé « Règlement n° 347 modifiant le règlement de zonage no 237-14 afin d'encadrer les cantines mobiles et d'autoriser l'usage d'extraction dans la zone A-1 » de la municipalité de Saint-Herménégilde.

Description de la zone concernée :

- La zone A-1 visée par cette modification est délimitée au nord par la zone F-1 et par le territoire de la ville de Coaticook, au sud par la zone A-4 et A-5, à l'est par la zone F-3 et F-4, et à l'ouest par la zone F-7 et le territoire de la Ville de Coaticook. La zone englobe également la zone CO-5 en son centre. La carte de la zone peut être consultée sur le site internet de la municipalité ou au bureau municipal pendant les heures d'ouverture habituelle.

Ce projet de règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'autoriser et encadrer l'usage de cantine mobile, comme usage principal ou accessoire dans les zones M-1, M-2, RC-2, VI-2 et VI-3, et comme usage accessoire à un usage principal résidentiel dans les zones M-1, M-2, RC-2, VI-2, VI-3, F-17, F-18, F-19, F-20, F-21, F-22, F-23, RF-1 et RF-2.
- Réadopter les distances séparatrices entre une activité d'extraction et des éléments sensibles du territoire (périmètre urbain, milieu humide régional, certains types d'affectations), afin de se rendre conforme au Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC.

AVIS est, par la présente, donné de la tenue d'une **assemblée publique de consultation**, le 9 juin 2025, à 18 h 30, au Centre communautaire, sis au 776, rue Principale.

Cette assemblée de consultation permettra d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, selon les heures d'ouverture habituelles.

Ce projet **comprend** des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

DONNÉ À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HERMÉNÉGILDE, CE 13 mai 2025



Directrice générale et greffière-trésorière

LA PLAGE DU LAC WALLACE

La plage sera ouverte du 21 juin au 1er septembre 2025 inclusivement, de 10h à 18h.



Il y aura des sauveteurs aux heures indiqués ci-dessus seulement.

Bonne saison estivale à vous tous et **soyez prudent !**



CONGÉ FÉRIÉ

Le bureau municipal sera fermé

Lundi 19 mai 2025

Mardi 24 juin 2025

Mardi 1er juillet 2025

JEUX D'EAU



Encore cet été, vous pourrez profiter des jeux d'eau en famille et ce, à compter du 21 juin jusqu'au 1er septembre 2025. Les jeux d'eau sont accessibles à tous les jours de 13h à 20h.



DESCENTE DE BATEAU

La **descente de bateau municipale**, pour tous types d'embarcations, se trouve au 167 chemin du Père-Roy (quelques centaines de mètres plus loin que l'entrée de la plage municipale sise au 123 chemin du Père-Roy) et permet d'accéder au lac Wallace.

Veuillez noter qu'aucun emplacement public de nettoyage n'est accessible sur place, vous devez prévoir votre nettoyage avant votre arrivée. Nous apprécions votre collaboration.

PLAGE MUNICIPALE



Pour les **petites embarcations non-motorisées**, vous devez obligatoirement UTILISER ET RESPECTER LE CORRIDOR CONÇU À CETTE FIN.

La baignade est interdite dans ce corridor.

La surveillance est faite à l'intérieur des bouées, merci de respecter les limites de baignade, pour votre sécurité.

Une bonne collaboration entre chaque secteur permet un bon voisinage.

Le civisme a toujours sa place dans la société.

NOUVELLES EN VRAC

Feux à ciel ouverts—Permis obligatoire

N'oubliez pas qu'avant chaque feu, vous devez obtenir un permis de brûlage auprès d'Yvan Fecteau-Bouthot, inspecteur municipal. Vous pouvez le contacter au 819 849-4443 poste 103. Consultez l'indice de danger d'incendie et les restrictions en vigueur au www.sopfeu.qc.ca. Rappelons-nous qu'aucun feu ne doit être allumé si la vitesse du vent dépasse 20km/h et que le feu ne doit pas dépasser un mètre de large par 2 mètres de haut. Soyez prudent!

Nouveau-Nés

La cigogne passera chez vous en 2025? N'oubliez pas que la municipalité de Saint-Herménégilde offre en cadeau pour chaque nouveau-né un montant de 150,00 \$ Certaines conditions s'appliquent. Venez inscrire votre nouveau-né au bureau municipal.

Bibliothèque

Tous les résidents permanents de la municipalité de Saint-Herménégilde bénéficient d'un remboursement total des services de la bibliothèque Françoise-Maurice de Coaticook, sur présentation d'un reçu officiel au bureau municipal. Certaines conditions s'appliquent.

Couche de coton

La municipalité de Saint-Herménégilde, voulant favoriser des économies pour les jeunes familles et contribuer à la protection de l'environnement, octroie une aide financière de 100,00 \$ maximum par enfant pour l'achat des couches de coton. Certaines conditions s'appliquent. Venez vous inscrire au bureau municipal.

Finissants

La municipalité de Saint-Herménégilde remet à chaque finissant demeurant dans la municipalité une bourse d'études de 150,00 \$ à l'obtention d'un diplôme étude secondaire (DES) ou d'un diplôme d'études professionnelles (DEP). Le finissant devra avoir moins de vingt (20) ans. Pour recevoir votre bourse, vous devez obligatoirement vous inscrire d'ici le 30 septembre 2025. Certaines conditions s'appliquent. Venez vous inscrire au bureau municipal.

Activités sportives, culturelles et de loisirs

La municipalité de Saint-Herménégilde octroie une aide financière aux familles ayant des enfants de moins de 18 ans en remboursant 50% du coût des inscriptions pour les activités sportives, culturelles et de loisirs des enfants, dispensées en institution, par les organismes, les fédérations et professeurs provenant de la MRC de Coaticook pour un montant maximum de 300,00 \$ par année par enfant pour autant que les parents demeurent à Saint-Herménégilde, depuis au moins six (6) mois précédents l'inscription.

EXCLUSIONS :

Certaines activités portant sur l'utilisation de certains équipements de loisirs de la ville de Coaticook sont exclues du remboursement dont notamment le soccer, le baseball, le hockey, la crosse et le patinage artistique. L'inscription aux camps de jour estivaux est également non-admissible au remboursement.

Pour être admissibles, certaines conditions s'appliquent.

S'adresser au personnel de la municipalité pour plus de détails.

PLANIFICATION DE LA VIDANGE

DES INSTALLATIONS SEPTIQUES 2025



Toutes les propriétés dont la vidange est prévue en **2025** recevront un avis écrit par la poste afin de confirmer la semaine où leur fosse sera vidangée, et ce, **2 semaines avant celle-ci**. Un dépliant expliquant les consignes de préparation pour la vidange sera également inclus dans cet envoi.

L'horaire est du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h, excepté les jours fériés.

Date: 13 juin au 19 août

Avant la vidange: Vous devez dégager les deux couvercles de votre fosse septique. En laissant un espace libre d'au moins 15 cm de plus large et de plus profond que le couvercle. Identifiez clairement l'emplacement de l'installation septique à l'aide d'un piquet ou d'un autre marqueur afin de faciliter son repérage.

Lors de la vidange: Le site doit être sécuritaire et accessible (chien attaché, clôture déverrouillée, etc.) Le numéro de l'immeuble doit être visible à partir de la voie publique. Vous n'avez pas besoin d'être présent lors de la vidange.

Après la vidange, l'entrepreneur remettra les couvercles en place et vous remettra un document vous indiquant que la vidange a bien été effectuée.

Si l'entrepreneur se déplace et ne peut pas vidanger la fosse, des frais d'environ 130,00 \$ vous seront facturés par la municipalité.



RAPPEL: ABRIS TEMPO ET ENTRETIEN DES PROPRIÉTÉS



La municipalité vous rappelle que la date limite pour retirer les abris temporaires (tempo) est le 1er mai. Ceci comprend le retrait de la toile et de la structure.

Nous vous invitons à bien entretenir vos terrains ainsi que l'extérieur de vos bâtiments. Merci de votre collaboration!



La tête dans les étoiles

Cet événement a été instauré en 2005 et a rassemblé plusieurs amateurs de la voûte céleste. Que vous soyez un amateur ou un astronome accompli vous serez à même d'apprécier l'événement qui se déroule sur le Mont Hereford, considéré comme le 3e plus haut mont en Estrie.

L'édition 2025 se tiendra **le 23 août**. Alors, nous vous invitons à réserver dès maintenant cette date à votre agenda pour profiter d'une très belle soirée. Trois (3) montées en autobus sont prévues, à partir de 19h.

Il est préférable de s'habiller très chaudement, car il fait froid sur la montagne.

L'événement a pour but d'observer les étoiles. Loin de sources lumineuses, l'observation n'en est que plus grandiose. D'ailleurs, nous vous demandons d'éviter toute forme de lumière blanche lors de l'activité (lampe de poche). De plus, des astronomes amateurs nous permettent d'observer les étoiles à travers divers télescopes.

Si Dame Nature n'est pas des nôtres (s'il pleut), l'événement sera annulé.

Nous vous attendons les bras ouverts ! Pour vérification, téléphonez au 819-849-4443.



DISTRIBUTION D'ARBRES GRATUIT

Nous avons encore cette année l'occasion de vous offrir des plants d'arbres de différentes essences qui pourront être plantés à votre domicile.



Les arbres seront disponibles le **17 mai 2025**
de **9 h 00 à 11 h 00**



Au terrain de balle du **Parc Armand-Viau**
749, Ancienne Route 50 à Saint-Herménégilde
jusqu'à épuisement des stocks (premier arrivé, premier servi).

Pour accroître les chances de survie, les arbres doivent être plantés dans un délai maximum de 2 à 3 jours suivant leur réception. Merci de votre collaboration.

Prévoyez des couvertures ou des bâches pour couvrir
les racines des arbres pendant le transport

DISTRIBUTION DE COMPOST GRATUIT

La municipalité offre **GRATUITEMENT** du **compost** pour votre jardin encore cette année. Encourageons cette bonne ressource écologique.



Le compost est déjà disponible
au stationnement du Parc Armand-Viau
749, ancienne Route 50 à Saint-Herménégilde.



Vous n'avez qu'à **apporter vos sacs et contenants** pour venir le chercher sur place. La quantité permise est d'environ **240 litres par foyer**.
Merci de respecter cette consigne pour les autres citoyens.

Ensemble, plus on remplit nos bacs bruns, plus on aura de compost pour nos jardins.

Écho Entreprise Québec (EEQ)



La collecte sélective modernisée

Qu'est-ce qui change dans le système de collecte sélective pour la population?

1. Il y a maintenant **une seule liste de matières récupérées** pour tout le Québec.
2. **Tous les contenants, emballages et imprimés sont acceptés** dans le bac de récupération.

Citoyen averti, le savais-tu?

Le budget municipal pour les déchets a augmenté de 210% depuis 2023.

Le coût de l'enfouissement des déchets est 30% plus élevé que le coût de l'enfouissement du compost. De plus, le compost est redistribué gratuitement aux citoyens.

Si les coûts de la municipalité sont réduits, chaque citoyen payera moins de taxes.

Augmentons les matières déposées dans les bacs bleu et brun et diminuons les matières dans le bac noir.

Service d'inspection en bâtiment et en environnement



Demande de Permis



La municipalité de Saint-Herménégilde désire vous rappeler que lorsque vous souhaitez entreprendre des travaux de construction, de rénovation ou tout autre projet nécessitant un permis, il est important de planifier d'avance.

45

Jours



Délai autorisé pour traiter une demande à partir du moment où nous avons tous les documents requis et nécessaires à son évaluation.





ACCEPTÉS



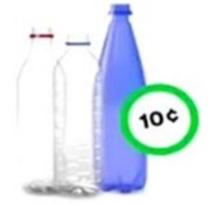
Canette



Bouteilles de boisson gazeuse et de bière en verre



Bouteilles de bière et de boisson gazeuse en verre



Bouteilles de boisson gazeuse, d'eau et d'eau pétillante en plastique



Bouteilles de jus en plastique



Bouteille de lait en plastique



Bouteilles de spiritueux en plastique



REFUSÉS



Bouteille de vin en verre (2027)



Cartons de jus et de lait (2027)



Spiritueux en verre (2027)



Cruche d'eau de 18 l (Consigne privée)



Baril de bière de 5 l



Jus en conserve de format familial



Boîte de conserve



Contenant de condiments



Emballage souple



Contenant de détergent



Contenant de bouillon de poulet



Bouteille d'huile végétale



Contenant de yogourt à boire en plastique



Contenant de boisson nutritionnelle en plastique



SÉCURITÉ CIVILE

SE PRÉPARER, C'EST SE PROTÉGER



Préparer sa trousse d'urgence pour la maison

Ayez en tout temps dans votre domicile les éléments essentiels pour subsister pendant au moins les 3 premiers jours d'un sinistre. Placez ces éléments dans un endroit pratique et facile d'accès. Idéalement, concentrez le maximum d'éléments au même endroit avec la mention «trousse d'urgence» et entreposez-les correctement (par exemple, dans des bacs ou des étagères). Si vous avez des enfants, informez-les d'où se trouvent les éléments d'urgence au cas où ils seraient seuls à la maison. Vérifiez chaque année que le contenu est adéquat pour répondre à vos besoins, remplacez les piles et les réserves d'eau si nécessaire, ainsi que les aliments non périssables périmés.

Voici les 7 articles essentiels à avoir dans votre trousse d'urgence :

- Eau potable (6 litres par personne);
- Nourriture non périssable (pour au moins 3 jours);
- Ouvre-boîte manuel;
- Radio à piles — piles de rechange;
- Lampe frontale ou de poche — piles de rechange ou lampe à manivelle;
- Briquet ou allumettes et chandelles;
- Trousse de premiers soins — antiseptiques, analgésiques, bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, etc.;

Si vous devez quitter votre maison

Selon la gravité de la situation, votre municipalité peut vous demander d'évacuer votre domicile ou de rester chez vous pour votre sécurité. Si les autorités vous demandent de quitter immédiatement, suivez les consignes diffusées par votre municipalité. Si vous n'avez pas reçu de consigne d'évacuation de la part des autorités, il vous revient de décider de quitter votre maison ou d'y demeurer pendant le sinistre en prenant toujours en considération votre sécurité et celle de votre famille.

Source : <https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence/urgences-sinistres-risques-naturels/comment-se-preparer-a-la-maison>

ÉQUIPE DU JOURNAL

Le Mégilien 816, rue Principale, St-Herménégilde, Québec J0B 2W0
Sylvie Fauteux, mise en page téléphone : 819-437-5462

Si vous avez des activités communautaires, vous pouvez faire paraître une annonce dans le journal par courriel seulement : lemegilien@st-hermenegilde.qc.ca d'ici le 1er juillet 2025.

RÉPIT FLEXIBLE

GRATUIT PROJET DE RECHERCHE ANAAIS

Vous êtes un proche aidant d'aînés. Vous aimeriez avoir quelqu'un de confiance pour prendre le relai et s'occuper de votre proche aîné. Que ce soit pour une soirée, une nuit, ou un week-end, notre projet de répit flexible est conçu pour répondre à vos besoins au moment qui vous convient. Ce service est offert en collaboration avec l'Aide à domicile MRC de Coaticook et repose sur un bassin d'employés qualifiés et fiables, pour que vous puissiez avoir l'esprit tranquille.

Pour en savoir plus ▶

819 849-7716
poste 2



Solange
819 821-8000
poste 71908



Dates des versements
de taxes municipales
2025

Lundi le 30 juin

Mardi le 2 septembre

MALADIE DE LYME

L'arrivée prochaine des temps plus doux implique malheureusement l'éveil des tiques. Le risque est donc plus élevé de se faire piquer pour les travailleurs assignés à l'extérieur. Les tiques sont actives dès que la température atteint 4°C au printemps et elles sont présentes jusqu'à l'automne.

La tique infectée peut transmettre la maladie de Lyme qui est en progression au Québec depuis 2011 ainsi que l'anaplasmose, zoonose répertoriée en Estrie depuis 2021. Les piqûres de tiques sont généralement sans douleur et passent souvent inaperçues. Si vous croyez avoir été piqué par une tique, vous devez agir IMMÉDIATEMENT.

Vous trouverez ci-dessous, des liens vers des informations pertinentes vous permettant de mettre en place les mesures préventives adéquates pour vous et vos travailleurs.

Feuillets d'informations que vous pouvez facilement imprimer et distribuer à vos travailleurs :

Maladie de Lyme en milieu de travail par L'INSPQ : www.inspq.qc.ca/sites/default/files/documents/zoonoses/feuillelet_lyme_sat_travailleurs_web_vf.pdf

Personne piquée par une tique ou qui a reçu un diagnostic de maladie de Lyme par l'INESSS : https://www.inesss.qc.ca/fileadmin/doc/INESSS/Rapports/Biologie_medicale/Lyme_PPE/Lyme_Feuille-de-suivi.pdf

Sites internet regroupant toute l'information sur la maladie de Lyme:

Québec.ca : www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/maladie-de-lyme

INSPQ : www.inspq.qc.ca/zoonoses/maladie-de-lyme

Formations en ligne :

Les tactiques anti-tiques : Mesures de prévention de la maladie de Lyme en milieu de travail : www.inspq.qc.ca/formation/institut/tactiques-anti-tiques

Capsule Tiques et moustiques (APSSAP) : <https://apssap.qc.ca/dossiers-thematiques/les-risques-lies-au-travail-a-lexterieur-et-en-milieus-naturels-au-quebec/>

Site Internet pour l'identification des tiques: www.etick.ca/fr

Votre équipe de santé au travail du CIUSSS de l'Estrie-CHUS demeure disponible pour toute information à ce sujet au numéro 819 829-9772, poste 38600

Courriel : santeautravail.ciussse-chus@ssss.gouv.qc.ca

Site Web : santeestrie.qc.ca



Fière membre du

Réseau de santé publique
en santé au travail

RAMONAGE DES CHEMINÉES

POURQUOI RAMONER AU PRINTEMPS?

Les cheminées des appareils **au bois** doivent être ramonées au moins une fois par année, au printemps de préférence parce que :

- Les dépôts sont plus faciles à déloger à ce moment puisqu'ils sont encore secs, tandis qu'ils deviennent de plus en plus humides et tenaces au cours de l'été;
- Cela laisse le temps au propriétaire d'effectuer les réparations nécessaires avant l'arrivée de la saison froide;
- Le ramonage effectué au printemps contribue à diminuer les refoulements d'odeurs et de particules fines dans la maison durant la saison estivale alors que les courants d'air peuvent causer une inversion de tirage dans la cheminée.

POUR UNE LISTE DE RAMONEURS CERTIFIÉS PAR LA RÉGIE DU BÂTIMENT:

Faire une recherche internet en demandant ramoneur certifié apc (association des professionnels du chauffage) et une liste des ramoneurs certifiés sera affichée.

SOIRÉE COUNTRY

Samedi le 24 avril dernier, Gestion du Patrimoine Saint-Herménégilde accueillait le duo country de Sandrine Hébert et de son guitariste Denis Bastien. Ils ont enflammé la salle principale de l'ancienne église. (Une chance pour nous que Service d'extincteur mobile de Ayer's Cliff avaient vérifié nos équipements avant le spectacle).

Plus de 100 participants de tous âges étaient présents. D'excellents danseurs nous ont montrés leurs talents et fait découvrir la danse country en ligne. La députée Marianne Dandurand alors candidate nous a fait la démonstration de son talent de danseuse country en attendant de nous montrer celui de politicienne.

Sandrine et Denis ont été à la hauteur de leur réputation. La soirée fut un succès.

Remerciements à nos fiers commanditaires: Madame Geneviève Hébert, députée à l'Assemblée nationale, La Caisse Desjardins des Verts Sommets de l'Estrie et Service d'extincteur mobile inc.



NOUVEAU à Saint Herménégilde

Vous avez le goût de prendre une petite pause? De relaxer, de « décompresser »? Avec votre famille, vos amis ou en communauté? Venez faire un tour au tout nouveau

« CAFÉ-LUDIQUE »

Pour un repas léger (soupe, sandwich, panini grillé, salade etc.) ou simplement un breuvage (café, thé, jus, liqueur, bière, etc.) entre copains en se partageant un jeu de société ou en lisant un bon livre, à une table à l'intérieure où bien sur la terrasse.

« Au Relais du Clocher » (ancienne église de St-Herménégilde)

Ouverture très bientôt!

Horaire Régulier

Vendredi		16h à 20h
Samedi	11h à 14h	16h à 20h
Heures et jours seront réajuster pour la période estivale et selon la demande		

Au profit de : Gestion du Patrimoine Saint-Herménégilde

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE
LA RÉGION DE COATICOOK



**TARIFS ET HORAIRE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
ET DE VALORISATION POUR L'ANNÉE 2025**

TARIFS :

ENFOUISSEMENT (Membres)	105,50\$/tm + 34\$/tm (Redevance élimination)
ENFOUISSEMENT (Industries, Commerces, Institutions)	200\$/tm + 34\$/tm (Redevance élimination)
ENFOUISSEMENT (provenant de point de dépôt municipale (mun.membre)	155\$/tm + 34\$/tm (redevance élimination)
HORS TERRITOIRE (ENFOUISSEMENT I.C.I.)	300\$/tm + 34\$/tm (Redevance élimination)
COMPOSTAGE (Membres et Clients)	81\$/tm
RÉSIDUS DANGEREUX DOMESTIQUES (R.D.D.)	3\$/kilo
BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (Membres)	45\$/tm
BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (Non-membres)	55\$/tm
BRANCHES/TRONCS/SAPINS	40\$/tm
MATÉRIEL GRANULAIRE (Béton, brique, asphalte)	40\$/tm

HEURES D'OUVERTURE :

Lundi au Vendredi : 8H00 à 16H30
Samedi et dimanche: FERMÉ

JOURS FERMÉS

OUVERT TOUS LES JOURS FÉRIÉS
EXCEPTÉ: NOËL, 25 DÉCEMBRE 2025
JOUR DE L'AN, 1 JANVIER 2026

1095, Ch. Bilodeau Coaticook

POUR INFORMATIONS : 819-849-9479

*Matériaux de construction, Bois et Bardeaux, **NON ACCEPTÉ** vous devez vous rendre aux récupérateurs suivant:*

GFL ENVIRONNEMENT, 435 RUE ERNEST-LAFAILLE, COATICOOK Tél.: 819-347-5802

CONTENEUR BIG, 8230, ROUTE LOUIS S. ST-LAURENT, COMPTON Tél.: 819-300-4033

JUSTE POUR RIRE

Bonjour à tous nos lecteurs(trices), d'abord sachez que pour l'article de la précédente édition il y aurait eu un malentendu, ce qui explique son absence. Mais me voilà de retour!

Au cours de mes nombreuses lectures, il m'arrive de noter certaines phrases qui m'interpellent; la plupart du temps ce sont celles qui contiennent une petite touche humoristique...évidemment. En voici donc quelques-unes :

- 1---Il y a la citrouille d'Halloween et la citrotrump : Le dessus orange et vide à l'intérieur.....
- 2---J'ai payé ma Visa avec ma Mastercard; le mois prochain, je fais l'inverse....
- 3---Lunette de soleil pour éclipses à vendre; N'ont servi qu'une fois (même pas une demi-heure). Encore bonne pour 3 ou 4 éclipses!.....
- 4---Nous ne faisons pas de crédit, sauf aux enfants de 90 ans et plus accompagné de leur parents
- 5---Avis à toi Ti-Guy qui avait une cabane de pêche sur le lac St-Louis : on vient de la voir passer à Ville Lasalle.....
- 6---Sévères bousculades et querelles au colloque sur l'Intimidation.....
- 7---Nouvelles vedettes de la F1 : Marie-Lise Pilote, Ginette Renault, Henry Ford et Frédéric de Grand Prix.....
- 8---Le *Bonjour Ail* : un dossier qui ne sent pas bon....
- 9---Commentaires d'un riche homme d'affaires au sujet de ses dernières dépenses :
«Je ne vois pas l'intérêt d'être le plus riche du cimetière»....
- 10—Iriez-vous aux funérailles de quelqu'un qui ne serait pas venu aux vôtres?.....
- 11—L'âge n'a pas d'importance sauf si vous êtes un fromage ou une bouteille de vin.....
- 12—Qu'est-ce qu'on fait dans un ruisseau?....On rigole.....

Voilà pour le moment; je vous reviendrai certainement avec d'autres trouvailles plus tard.

Bon été à tous et toutes : chaud, ensoleillé et plein de belles couleurs!

À la prochaine envolée,

PLUME DU LAC



Parc
Découverte
Nature

ACCÈS À UN TARIF
PRÉFÉRENTIEL AU PARC
DÉCOUVERTE NATURE

Les citoyens de la MRC de Coaticook peuvent bénéficier d'un rabais en entrant le 3 premiers caractères de leur code postale dans la case
« CODE PROMO »
lors de la réservation en ligne.



*Offre valide uniquement sur les achats en ligne
* Non applicable pour l'activité « Acoatica »

BONNE
Fête des
Mères

BONNE
Fête des
Pères

CLUB JOYEUX DE SAINT-HERMÉNÉGILDE

Déjà, notre saison est terminée. Un merci aux participants, votre présence est appréciée. Un Merci tout spécial à Jocelyne Dubé Quirion pour toutes les années où tu nous as prêtés main forte dans l'ombre. Nous profitons de l'occasion pour rendre hommage à Jocelyne pour son bénévolat.

Lors de notre dernière assemblée générale annuelle (AGA), le renouvellement a été complété par les mêmes membres. Le conseil 2025 est le suivant:

Henriette Véronneau, présidente

Guy Lamoureux, administrateur

Monique Charest, vice-présidente

Françoise Véronneau, administratrice

Sylvie Morin, secrétaire

Jocelyn Messier, administrateur

Sylvie Fauteux, trésorière

Nous serons de retour le 11 octobre 2025, pour notre premier souper-danse de la nouvelle saison.

Au plaisir de vous accueillir lors de ces rencontres!

Henriette Véronneau, présidente



Les membres du Club Joyeux de Saint-Herménégilde sont Françoise Véronneau, Monique Charest, Guy Lamoureux, Henriette Véronneau, Sylvie Morin, Jocelyn Messier et Sylvie Fauteux.

CAFÉ ENTRE-AMIS

Le Café Entre-Amis prend une pause pour l'été. Notre dernière activité du printemps se déroulera le 29 mai prochain et se terminera avec un buffet traiteur. Une réservation est obligatoire.

Je voudrais remercier mes collègues responsables de l'activité: Francine Létourneau, Laura Coates et Madeleine Crête, ainsi que leurs conjoints, pour la préparation des activités. Merci à vous trois de nous préparer les activités VIACTIVE. Merci au Club Joyeux de nous soutenir tout au long de l'année et à nos participants du jeudi après-midi. De retour, le 4 septembre 2025.

Sylvie Fauteux

Arpenteurs  **Géomètres**
Mercier **Meunier inc.**

Cessionnaire du greffe de Daniel Parent a.g.
 451, Main Ouest, Coaticook | 819 849-4100
 info@monarpenteur.com

>42655-1



ENTREPRISES FORESTIÈRES DUBÉ INC.

Vente & Transport | Terre | Sable | Gravier
Excavation & Travaux forestiers

JACQUES DUBÉ
 819.570.4971

WILLIAM DUBÉ
 819.342.5308
 william.dubeinc@gmail.com





1665, Route 141, St-Herménégilde, QC
JOB 2W0
RBQ: 8268-0356-49

**ASSOCIATION SPORTIVE
DU LAC WALLACE**

Tournoi de pêche du
lac Wallace

14-15 juin 2025

Terrain de l'association
sportive du lac Wallace

1282, route 141 Sud
Saint-Herménégilde

Info.: Étienne Duteau au
819-849-2219



**Clinique
chiropratique
de Coaticook**

57, RUE MAIN EST
SUITE 200
COATICOOK, QC
J1A 1N1

Dre Vicky Désorcy
CHIROPRACTICIENNE

819 849-4871
vickydesorcy@gmail.com
Télec. 819 849-0935

Impressions • Lettrage • Objets Promotionnels



 819 849-0029
 819 849-7830

**imprimerie
Larochelle**
Qualité • Service

Serge Larochelle, prop.

71, rue Thornton sud
Coaticook (Nord), QC
J1A 2E3

info@imprimerielarochelle.com • www.imprimerielarochelle.com

LES BOBINES

DEPUIS
1975



SINCE
1975

—
QUÉBEC CANADA

1 rue Saint-Henri
East Hereford QC J0B 1S0
819 844-2418
truitelesbobines@gmail.com

BOUTIQUE À LA FERME
Lundi au samedi de 9h à 16h



Au plaisir
de vous
accueillir !



*****NOUVEAU***** Cours de Peinture pour débutants

Vous n'avez jamais tenu un pinceau ? Vous n'avez aucune notion de dessin ?
Vous êtes autodidacte et vous souhaitez apprendre les bases ?

Ce cours s'adresse à vous !

Vous apprendrez tout en réalisant une première toile. Quelques exercices et un peu de théorie viendront enrichir vos connaissances que vous pourrez mettre en application immédiatement. N'hésitez plus : Venez découvrir un passe-temps, un talent ou même une passion ! Vous serez étonné-es-s de vos résultats.

La peinture acrylique peut être amusante, thérapeutique, décontractante...et plus.

Dans chaque cours, je prends soin de vous enseigner les techniques et les astuces qui vous permettront de comprendre et de maîtriser l'application de la peinture acrylique.

Session de 5 cours de 2h30 à raison d'un cours par semaine Forfait : \$200 Taxes incluses

Vous pouvez choisir de 1 à 5 modules : \$45.00 par module

Horaire : À déterminer

Jusqu'à 6 ou 8 élèves par groupe

Professeur : Monique Darnet

Adresse courriel : Monique.Darnet@outlook.com

***Le matériel n'est pas inclus dans le prix du cours. Vous devez apporter votre propre matériel, un récipient pour l'eau ainsi qu'une nappe en plastique et votre papier palette jetable.**

ENTREPOSAGE

La Vieille École



806, rue Principale
St-Herménégilde, Qc J0B 2W0

Téléphone : 873-392-0567

Cellulaire : 819-572-2966

**AUTOS, MOTOS, ROULOTTES,
MEUBLES.**

*Propriétaires sur place 24/24
Chauffé, Système alarme relié.*

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

OUVERT
du LUNDI au JEUDI

📞 819 565-3667, poste 86212
📍 12, rue Adams, Coaticook, QC J1A 1K3
✉ Geneviève.Hebert.SAFR@assnat.qc.ca

GENEVIÈVE HÉBERT
DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS
(Brompton, Fleurimont, Lennoxville et MRC de Coaticook)

Scalabrini & Fils inc.

Déneigement • Excavation • Transport

1730, ch. Tremblay
Ste-Edwidge (Québec)
J0B 2R0

Téléphone : 819-849-3158

Télécopieur : 819-849-0707

Cellulaire : 819-578-2822

courriel : scalabrinipierre@hotmail.com

Récupération **BERGERON inc.**



- Achat de fer de tous genres
- Métaux non-ferreux
(cuivre, laiton, stainless, aluminium, batterie)
- Vieilles automobiles
- Appareils ménagers
(Réservoir eau chaude, laveuse, sècheuse, frigidaire, fournaise etc...)

**POUR votre
ménage
du
printemps**

SUR PLACE



BALANCE



Payons comptant

**Offrons aussi service
de cueillette pour votre**



- entreprise
- terrain
- ferme
- maison

Nous payons les **meilleurs** prix en région

1065, route 141 St-Herménégilde

David : 819-849-0714

Steve: 819-849-0035